

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2023

Référence
57_2023

Objet de la délibération
Zones d'accélération aux énergies renouvelables

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation
22/11/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 06/12/2023

Et

Publication ou notification du :
06/12/2023

L'an 2023 et le 5 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. LEHEUTRE Bruno

Absents séance: Absent(s) : MM : LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Zones d'accélération aux énergies renouvelables**

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise leur développement massif comme levier majeur pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Aussi dans ce cadre, les communes doivent définir des zones d'accélération des énergies renouvelables sur leur territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'a pas identifié de zone d'accélération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2023
Le Maire
François DENEUX